

Dossier suivi par :  
Delphine MONTAGU

N/réf. : DM/AR/MC  
PJ : diaporama  
Liste d'émargement

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : .....16 décembre 2025  
Heure de début : ...09 h 30  
Heure de fin : .....12 h 30  
Lieu : Centre Jean Monnet - LAVAL

Objet : Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Mayenne

Présents : (Cf. liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la Commission Locale de l'Eau) ouvre la séance et présente le cadre de travail de la matinée avec les objectifs, l'ordre du jour et les principes de fonctionnement.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté transmis avec le présent compte-rendu.

### 1. Accord de territoire La Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne

#### Composition du comité de pilotage :

L'accord de territoire est l'outil développé par l'Agence de l'eau en concertation avec la Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à répondre aux enjeux locaux de préservation et de reconquête de la qualité des ressources en eau et milieu aquatiques.

L'accord de territoire présenté en CLE concerne le bassin versant de la Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne jusqu'à la limite Mayenne / Maine et Loire. Il regroupe 14 maîtres d'ouvrage qui sont principalement des collectivités locales (syndicats de bassins, syndicats d'eau, communautés de communes...), exceptés la fédération de la pêche et le CPIE.

La CLE est sollicitée sur la composition du comité de pilotage qui suivra l'avancement des actions de cet accord.

Le comité de pilotage sera composé des maîtres d'ouvrage, financeurs, représentants de l'Etat ainsi que de la chambre d'agriculture et du syndicat des irrigants, qui ont indiqué être intéressés à y participer.

#### Remarques sur le programme d'actions de l'accord de territoire :

M. Vincent SEYEUX (CCI) souhaite que soient priorisées les actions sur le sol (agronomie, lutte contre l'érosion) avant de mener des actions sur les cours d'eau. Il propose que les agriculteurs soient indemnisés afin d'initier le changement de pratique agronomique qui comporte une part de risque.

M. Pascal BONIOU (Agence de l'eau Loire Bretagne) précise que l'Agence de l'eau Loire Bretagne a des moyens bien moindres que la politique agricole commune.

Hôtel du Département  
39 rue Mazagran  
CS 21429  
53014 LAVAL CEDEX

02 43 09 55 21  
[sage.mayenne@lamayenne.fr](mailto:sage.mayenne@lamayenne.fr)

[www.sagemayenne.fr](http://www.sagemayenne.fr)

Hugo CHEMIN, technicien à la communauté de l'Ernée, précise que les travaux d'infrastructures agro écologiques menés dans le cadre de l'accord de territoire sont pris en charge par la collectivité, l'entretien revient à l'agriculteur.

L'érosion pose un problème de perte de sol pour l'agriculture. Son enjeu et les quantités sont souvent sous-estimés, en particulier dans les secteurs avec des terres à haut rendement tel que le nord-ouest de la Mayenne.

L'accord de territoire prévoit un cycle de formation pour les nouveaux élus sur les enjeux liés à l'eau. François BLOT (Chambre d'agriculture de la Mayenne) propose que les enjeux agricoles y soient abordés afin que les élus aient une vision globale objective.

A la suite des différents échanges, M. Louis MICHEL demande aux membres de la CLE de donner un avis sur l'accord de territoire La Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne.

Vote : Nombre de votants : 20

Favorables :	17
Abstentions :	3
Défavorables :	0

## Avis de la CLE :

Avis favorable avec 3 abstentions sur l'accord de territoire La Mayenne en aval du lac de Haute Mayenne

### Absentions :

- M. Vincent Seyeux (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne)
  - M. Antoine Queruau Lamerie (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne)
  - M. Michel du Fou de Kerdaniel (exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe)

**2. Point d'avancement sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070**

M. Mickaël CRUCHON (SAGE Mayenne) présente l'état d'avancement de la démarche PTGE.

Suite à la demande de M. François BLOT (Chambre d'agriculture de la Mayenne) lors de la CLE du 19/06/2025 de prendre en compte le retour au milieu d'une partie des effluents d'élevage épandus sous forme liquide, Bernard LAYER (Chambre d'agriculture de la Mayenne) précise que les calculs montrent que les volumes ne sont pas significatifs. Les épandages, en automne, sont négligeables par rapport à la quantité de pluie.

Ils ne seront donc pas pris en compte dans l'étude HMUC.

M. Florian PAPIN (Chambre d'agriculture de l'Orne) s'interroge sur l'étude socio-économique qui sera menée dans le cadre du PTGE de la Mayenne et notamment sur la prise en compte de l'irrigation pour les bassins irrigués et non irrigués actuellement.

M. Alexis ROBERT (cellule SAGE) précise qu'il n'y a pas encore de cadrage sur l'étude socio-économique (en attente de la DREAL de bassin).

Les étapes de travail vont être les suivantes :

- 1) Validation des gammes de volumes prélevables par la CLE,
  - 2) Etude socio-économique : permet d'orienter le choix dans les gammes de volume prélevable,
  - 3) Validation du volume prélevable par la Préfète de bassin.

Vincent SEYEUX (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne) questionne le rôle de la CLE : est-ce uniquement la répartition des volumes prélevables ou est-ce de proposer des solutions ?

M. Louis MICHEL indique que la réalisation d'une étude socio-économique relève d'une décision récente de la Préfète de bassin. Après la validation du volume prélevable, la CLE élaborera un plan d'actions « gestion quantitative » en concertation. Il précise que le bassin de la Mayenne part d'une situation plutôt favorable (classement 7B2 dans le SAGE Loire Bretagne). De plus, des actions « sans regrets » sont en cours, via le programme Ecod'Eau Mayenne, par exemple.

Jean THOUROUDE souhaiterait que l'aspect qualité de l'eau soit pris en compte, sans augmentation importante du prix de l'eau.

M. David QUINTON (CPIE) interroge sur les adaptations au manque d'eau estival, le partage de l'eau et la valorisation économique du territoire. Il indique que la priorité devra être donnée aux usages domestiques et à l'abreuvement.

### **3. Etude érosion en amont du lac de Haute Mayenne**

Vincent SEYEUX (Chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne) précise que l'érosion des sols peut être importante au printemps avec des gros orages.

Hugo CHEMIN (Communauté de communes de l'Ernée) précise que le ruissellement en hiver est quasi constant et qu'il cumule davantage de pertes de sol (érosion diffuse).

### **4. Diffusion du « pilote » du film réalisé par les Films de l'Ymagier « l'Eau en partage »**

Le pilote de 30 minutes du projet de film « l'Eau en Partage » réalisé par la SCIC « les films de l'Ymagier » est présenté aux membres de la CLE. Ce pilote présente une série de témoignage d'usagers de la rivière et d'acteurs de l'eau. Il a pour vocation de présenter le projet pour les recherches de financement du film par la SCIC. Comme indiqué au début de la vidéo, ce pilote n'est pas diffusable. Par ailleurs, la version projetée n'est pas la version finale.

M. Louis MICHEL conclut la réunion en souhaitant de bonnes fêtes aux membres de la CLE.

*Le Président de la commission locale de l'eau,*



***Monsieur Louis MICHEL***